

Poisson d'avril ?

NON, NON, ce n'est pas un poisson d'avril ;
la Direction GVF a enfin entendu les
arguments de la CFTC !

À partir du 1^{er} avril 2023,
c'est le retour des **jours
fériés chômés
pour les
salariés à
temps partiel**,
qui ne seront plus
obligés de les travailler s'il y
a assez de volontaires.

*C'est aussi le premier mois pour
profiter de l'augmentation
générale négociée par la CFTC.*

